A ROME

LE COMTE GRANDI est nommé Ministre de la Justice

Il sera remplacé à Londres par un ambassadeur « qui fera essentiellement la politique de l'axe »

Rome, 12. — M. Dino Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, a été nommé Ministre de la Justice en remplacement de M. Arrigo Solmi, qui a démissionné. Ce dernier a été nommé sénateur.

L'Agence Stéfani précise que M. Solmi a abandonné pour des raisons personnelles ses fonctions de Ministre des Finances.

La nomination de M. Dino Grandi à la tête du ministère de la Justice n'a causé aucune surprise dans les milieux informés de Rome. Le fait que le comte Grandi a été appelé à de nouvelles fonctions est considéré dans certains milieux comme le prélude de l'envoi à Londres, d'un ambassadeur qui fera dans la capitale anglaise essentiellement la politique de l'axe.

Une mort parfumée

C'est la mort parfumée des Poux et des Lentes avec la Marie-Rose, liquide végétal parfumé qui tue tous les parasites de toutes les chevelures en deux minutes. La vraie Marie-Rose coûte 4 fr. 35 chez votre pharmacien 9001

VIOLENT OURAGAN SUR CHANGHAI

Six Chinois ont été tués, de nombreux blessés

Changhai, 12. — Un violent ouragan s'est abattu aujourd'hui sur Changhai. Six Chinois ont été tués et le nombre des blessés est élevé.

Les arbres ont été déracinés, les palissades et les toitures des maisons arrachées.

La circulation est entièrement désorganisée, de nombreuses rues étant inondées. Plusieurs stations de T.S.F. ont été gravement endommagées, et un certain nombre de navires sont en détresse. Le vapeur japonais « Taa Maru » s'est échoué sur les îles Saddle. Le vapeur britannique « Isabel-Moller » se tient à ses côtés.

FRAICHEUR EXQUISE

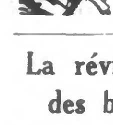

C'est la sensation qui persiste lorsqu'on emploie la Boisson désaltérante **l'ANTÉSITE.**

0 fr. le flacon pour 30 litres. Pharmac., Epic., Drog., Herb.

La révision des prix des baux à loyer des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal

Le texte du décret

Paris, 12. — Le « Journal Officiel » publie ce matin, le décret suivant :

Art. 1er. — Dans le cas où par le jeu d'une clause d'échelle mobile, fondée sur les indices du coût de la vie, les indices économiques ou les variations des prix le prix de tout bail à loyer portant soit sur un immeuble ou un local à usage commercial, industriel ou artisanal ; soit sur un fonds de commerce, se trouverait augmenté ou diminué de plus du quart, les parties pourront, nonobstant toute convention contraire, en demander la révision.

Le juge devra adapter le jeu de l'échelle mobile à la valeur locative équitable au jour de la demande en tenant compte de tous éléments d'appréciation. Le nouveau prix sera applicable du jour de la demande adressée à l'autre partie.

La révision pourra être demandée chaque fois que, par rapport au prix précédemment fixé, une variation de plus du quart sera produite.

Art. 2. — La partie qui voudra obtenir la révision devra notifier sa demande par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte extra-judiciaire. A défaut d'accord amiable, et dans les trois mois qui suivront la notification de la demande, le président du Tribunal civil de la situation de l'immeuble devra être saisi par déclaration faite au greffe.

Il sera ensuite procédé, conformément à l'article 16 de la loi du 1er avril 1926 sous réserve des modifications ci-dessous : Le juge conciliateur pourra ordonner l'expertise, la signification du jugement contradictoire sera faite dans les formes du droit commun.

La décision sera rendue en dernier ressort lorsque le prix du loyer annuel dont la révision est demandée ne dépassera pas 5.000 francs. Les autres jugements rendus seront susceptibles d'appel dans les termes du droit commun ; ils seront néanmoins exécutoire par provision nonobstant appel et sans caution.

Le recours en cassation est ouvert devant la Chambre sociale en se conformant aux règles de l'article 51 de la loi du 9 Mars 1918.

Art. 3. — Les articles précédents sont applicables aux baux consentis tant comme bailleurs que comme locataires, par l'État, les départements, les communes et les collectivités publiques.

Art. 4. — Le présent décret est applicable aux départements du Haut-Rhin, ou Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi qu'à l'Algérie. Des décrets édicteront dans les colonies et pays de protectorat, dépendant du ministère des Colonies, les dispositions qui seront nécessaires à son application.

Art. 5. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres dans les conditions prévues par la loi du 19 Mars 1939.

UN MONUMENT aux marins perdus en mer va être érigé à Boulogne

Un nouveau timbre est mis en vente à ce sujet

Paris, 12. — L'administration des P.T.T. met en vente, à partir du 20 juillet, un timbre-poste de 10 centimes grevé d'une surtaxe de 30 centimes, dont le produit est consacré à l'érection à Boulogne-sur-Mer, du monument national « Aux marins perdus en mer ». La nouvelle figurine, de couleur violet brun représentant l'œuvre du sculpteur Desruelles, est imprimée par le procédé de la taille douce.

L'artichaut soulage le foie éprouvé par les chaleurs

Les grosses chaleurs sont souvent mal supportées par les hépatiques, qui éprouvent alors des troubles digestifs, des vertiges, des migraines, des vomissements, de la diarrhée des démangeaisons de la peau, de l'insomnie. L'extrait de feuilles d'artichaut, pris sous forme d'Hepascol François à raison de 20 à 30 gouttes à chaque repas supprime rapidement tous ces troubles. « Souffrante du foie au point de ne pouvoir travailler — écrit Mlle V..., à Saint-Aubin (S.-Inf.) — j'ai pris un flacon d'Hepascol François. Mes douleurs ont cessé, je dors bien et digère parfaitement, malgré les chaleurs ». Lettre 430 H).

Depuis plus de sept ans, l'Hepascol François est considéré par des milliers et des milliers de personnes comme « le sauveur du foie ». Faites-en l'essai. Toutes pharmacies : 12 fr 75 le flacon ; 20 fr 15 le double flacon. 9402

ROME justifie par des raisons politiques et militaires les expulsions d'étrangers du Haut Adige

Rome, 12. — Les mesures prises dans le Haut-Adige à l'égard des citoyens étrangers font l'objet du communiqué officiel suivant :

Pour des raisons de caractère politique et militaire, et à la suite de rapports de l'Ovra, concernant l'activité de certains éléments appartenant à des nations occidentales et résidant dans la province de Bolzano, le ministre de l'intérieur a pris les mesures suivantes :

Renvoi immédiat au delà de la frontière ou dans les 93 autres provinces du royaume, de tous les étrangers séjournant temporairement dans la province de Bolzano ;

Renvoi à une plus longue échéance de tous les étrangers avec résidence stable dans le Haut Adige de façon à leur donner le temps de régler leur affaires.

Certains représentants de pays étrangers, tels que la France, la Suisse et l'Angleterre, se sont rendus au Palais Chigi, non pas pour faire une protestation qui aurait été repoussée, mais pour avoir des nouvelles sur la situation. Le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères a fourni les éclaircissements opportuns. Les représentants précités en ont pris acte.

« Une mesure sans précédent en temps de paix », dit-on à Londres

Londres, 12. — La nouvelle du décret d'expulsion des étrangers résidant dans le haut Tyrol, a un profond retentissement dans la presse londonnienne de ce matin.

La première impression est de surprise, surprise inquiète étant donné le peu de détails que l'on possède jusqu'ici, et en raison de ce manque de précision même les journaux qui commentent cette nouvelle décision des puissances de l'axe, s'efforcent de déterminer quelles raisons ont bien pu dicter une telle mesure sans précédent en temps de paix.

Le prétexte militaire invoqué par M. Bastianini ne satisfait nullement d'ailleurs les commentateurs anglais, d'autant plus que, apparemment, les ressortissants américains ne sont pas affectés par l'arrêt d'expulsion.

« On a évidemment l'intention, écrit le correspondant romain du « Times », de faire de la province de Balzano, une région fermée sur laquelle s'étendra le voile du secret, étant donné que la frontière en question sépare deux nations amies on pense que l'allusion faite par M. Bastianini, aux raisons militaires tend simplement à justifier une situation qui est certainement sans parallèle en temps de paix depuis 50 ans. Le but le plus évident de ce camouflage de la province, est de réduire au minimum le nombre des étrangers qui auraient pu critiquer le transfert envisagé de la population de langue allemande du Haut Adige en Allemagne ou dans d'autres régions de l'Italie ».

» Il semble qu'il n'y ait pas de limites à l'ingéniosité des puissances de l'axe pour nous faire des surprises écrit le « Daily Telegrah and Morning Post », dans son éditorial, soulignant le caractère « mystérieux » de l'arrêt d'expulsion.

» C'est une mesure presque sans précédent en temps de paix et une atteinte indubitable à la courtoisie généralement de règle dans les relations entre nations. S'il faut s'en tenir au prétexte militaire. Il se demande sicela ne fait pas présager des mouvements de troupes dans le Brenner, et s'en inquiète, craignant que là soit la raison véritable de cette mesure »

Un journaliste italien a été invité à quitter la France

Paris, 12. — Le gouvernement français a décidé d'interdire le séjour sur le territoire français, à M. Concetto Petinatto, correspondant du « Popolo Di Roma » et de la «Stampa » à Paris. Celui-ci a été prié de quitter la France à bref délai.

Cette mesure a été prise en réponse à l'expulsion de M. Robert Guyon, correspondant du « Journal » à Rome et en raison de l'activité déployée en France par M. Petinattto. A ce propos, on fait remarquer qu'il ne reste plus que trois journalistes français à Rome tandis qu'il y a plus de 23 correspondants de journaux italiens à Paris.

M. Albert Lebrun a visité l'Exposition des Meilleurs Ouvriers de France

Plusieurs lauréats sont de notre région

Paris, 12. — Le Président de la République, accompagné du colonel Chaudesolle, de sa maison militaire, est allé visiter ce matin l'exposition des meilleurs ouvriers de France au Parc des Expositions, à la porte de Versailles.

Parmi les lauréats de la cinquième exposition nationale du travail, dont le palmarès entier ne sera connu que dans plusieurs jours on relève notamment les noms suivants :

Dentelles : Mlle de Quillack **(Valenciennes).**

Impression sur étoffe : M. Ghislain **(Tourcoing)**; M. Boitte **(Lys-lez-Lannoy).**

Céramique et verrerie : M. Gazet **(Nomain-Nord).**

Décoration et mobilier : M. Henry **(Roubaix).**

DÉPART DES PUPILLES POUR LA COLONIE DE VACANCES DE TRÉLON

Le rassemblement des Pupilles de la Nation désignés pour se rendre en Colonie de vacances à **Trélon**, le samedi 15 juillet, aura lieu à la gare de Lille, Salle des Pas Perdus (près du bureau de renseignements) à 11 h., (départ à 11 h. 42).

LE CENT CINQUANTENAIRE DU DRAPEAU TRICOLORE

Paris, 12. — Aujourd'hui, la Ville de Paris célèbre sur la Place de l'Hôtel de Ville, en présence du Président de la République, le drapeau tricolore et « La Marseillaise ».

Sur la place a été dressé un mât de 31 m. de haut, qui servira de hampe au plus grand drapeau du monde, un étendard de 14 m. de haut sur 20 m. de large. En avant du mât, 5.000 enfants des écoles sont groupés, tandis que sur les pelouses ont pris place d'un côté, la musique de la Garde Républicaine et de l'autre, la musique de l'Air.

Aux quatre coins de la place, formant garde d'honneur, des détachements des différentes troupes de la garnison et des chars de combat. La tribune présidentielle est adossée à l'Hôtel de Ville, la façade de l'édifice est décorée de 3 gigantesques cocardes tricolores et de bandes également tricolores.

Toutes les maisons et tous les bâtiments publics des environs sont pavoisés aux couleurs françaises et anglaises. Sur la place sont massés de nombreux drapeaux et étendards qui, à la fin de la cérémonie, seront présentés au Président de la République.

On remarque le drapeau du 5e régiment d'infanterie, celui du 24e régiment d'infanterie, les étendards du 11e Cuirassiers, du 2e Dragons, etc..

A 17 h., la foule est déjà fort nombreuse ; la musique de la Garde Républicaine et celle de l'armée de l'Air sont rangées respectivement à droite et à gauche. A ce moment, des huissiers distribuent des feuillets du premier couplet de « La Marseillaise », que la foule reprendra en chœur.

L'arrivée des personnalités

Les personnalités arrivent : M. Daladier, les membres du Gouvernement, du corps diplomatique, des corps constitués, les principaux chefs de l'A.O.F. et de l'A.E.F., du Togo de Madagascar, de l'Indochine et du Maroc.

Le Président de la République arrive à 17 h. 55, accueilli à l'Hôtel de Ville par les membres du bureau, les préfets de la Seine et les membres du Gouvernement.

L'allocution de M. Emile Faure, Président du Conseil municipal

M. Emile Faure, Président du Conseil Municipal de Paris, parlant de la Place de Grève, a dit notamment, en en faisant l'histoire :

« En nul autre lieu, les passions n'ont trouvé d'écho plus sonore. Aux heures où l'autorité centrale défaillante laissait prescrire ses droits, c'est là que le peuple est venu chercher et parfois imposer son mot d'ordre ».

Puis, M. Faure fit l'historique du drapeau tricolore, il dit enfin :

« Le drapeau tricolore demeure l'emblème de cette union si nécessaire entre les Français, de cet accord avec toutes les nations éprises de la paix et respectueuses du droit des gens.

Celle de M. Villey, Préfet de la Seine

M. Villey, préfet de la Seine, parlant du drapeau, dit en conclusion :

« De l'admirable faisceau de souvenirs glorieux qui s'est noué autour de sa hampe et qui lui a rallié tant de nobles cœurs français, qu'il nous soit permis de détacher pour en faire hommage à la France des temps de périls la première devise qu'ait portée son étamine : « Discipline, obéissance à la loi », et celle qu'il a illustrée sur les champs de bataille du monde : « Honneur, patrie ».

Le discours de M. Herriot

Prenant, à son tour, la parole à la cérémonie du 150e anniversaire du drapeau tricolore, M. Ed. Herriot a voulu apporter, en commençant, l'hommage de toutes les municipalités républicaines à la ville de Paris « foyer ardent et lumineux de toute notre histoire ».

Il a rappelé que c'est le 12 juillet 1889 que le peuple, soutenu par les gardes françaises, mais molesté par les troupes étrangères, a commencé de s'armer et que les électeurs ont convoqué les représentations des districts à l'hôtel de ville. C'est à ce moment que la révolution prend de l'ampleur. La prise de la Bastille consacre la défaite de la Cour.

« C'est Paris qui a ajouté au drapeau blanc royal le bleu et le rouge qui le rattachaient à la révolution démocratique accomplie quatre siècles plus tôt par la bourgeoisie marchande, sous la direction d'Etienne Marcel, couvrant le Dauphin de son capuchon. Et cette fois c'est Bailly qui présente à Louis XVI la cocarde tricolore. Ce geste marque la puissance du peuple de Paris. »

Le Président de la Chambre a fait ensuite un historique du drapeau tricolore, avec toutes les variations que l'armée et les sections y apportèrent avant sa fixation définitive.

« Grâce à Mirabeau, poursuit-il, le drapeau tricolore s'est imposé comme le sanctionne le décret du 24 octobre 1790. La révolution possède désormais son emblème et son signe de ralliement. Faire l'histoire de ce drapeau, ce serait faire toute l'histoire de la France moderne. Il demeure, dans les heures de luttes, le signe de ralliement de la liberté.

» Après tous les événements qu'il a traversés, il veille sur nos morts, sur les points divers du monde. Il unit les races dont les représentants accourent pour le fêter. Il est l'emblème d'une nation qui n'inclinera devant aucun défi sa doctrine de la souveraineté populaire, sa volonté d'indépendance et son amour passionné de la liberté. »

L'immense drapeau est hissé au mât géant

Après le discours du Président de la Chambre, le drapeau tricolore est hissé au mât géant dressé sur la place pendant que trois grande bandes, bleue, blanche et rouge montent lentement sur la façade de l'hôtel de ville. 5.000 enfants des écoles agitent des mouchoirs bleus, blancs et rouges. Puis les drapeaux de la garnison de Paris défilent devant la tribune présidentielle. Ils s'arrêtent au milieu de la place, pendant qu'un officier supérieur dit à haute voix les victoires inscrites dans leurs plis.

A 18 h. 55, la cérémonie est terminée. Les personnalités quittent la tribune pendant que les musiques de l'Air et de la Garde font entendre le « Chant du départ ».

LE BATAILLON DE LA LÉGION EST ARRIVÉ A PARIS HIER MATIN

Paris, 12. — Le bataillon du 1er étranger qui vient participer à la revue du 14 juillet, est arrivé à Paris à 9 h. 52, par la gare de Lyon. Les légionnaires ont été accueillis par le général Rollet, ancien chef de la légion, et par les officiers du gouvernement militaire de Paris.

Peu après 10 h. 15, le bataillon du 1er étranger, musique en tête, a défilé devant le général Rollet, acclamé par une foule immense, massée aux abords de la gare. Un peu avant 11 h., les légionnaires sont arrivés à la caserne de Reuilly où ils sont hébergés.

LA TENSION EN EXTRÊME-ORIENT

Changhai, 12. — Les autorités japonaises ont annoncé aujourd'hui qu'elles se proposaient de diriger leurs opérations militaires le 15 juillet contre trois nouveaux ports dans la province de Foukien. Les étrangers devront évacuer les lieux avant cette date.

Celte nouvelle mesure laisse entrevoir un resserrement du blocus sur la côte chinoise.

Le blocus éventuel de la concession française d'Hankéou

Tien-Tsin, 12. — Interrogé par les journalistes, le porte-parole de l'armée japonaise a déclaré qu'un blocus éventuel de la concession française de Han-Kéou n'aurait pas de répercussion sur l'attitude du Japon à l'égard de la concession française de Tien-Tsin.

Le porte-parole a précisé qu'il n'y avait aucune relation entre la situation à Han-Kéou et à Tien-Tsin.

L'empereur du Japon est parti pour sa résidence d'été

Tokio, 12. — L'empereur a assisté à la réunion du Conseil privé tenue ce matin, accompagné de l'impératrice. Il est parti cet après-midi pour sa résidence d'Hayama où les souverains passeront les mois de l'été.

Tsing-Tao interdit aux touristes britanniques

Tsing-Tao, 12. — Les autorités britanniques ont conseillé aux touristes britanniques résidant en Extrême-Orient, de ne pas se rendre à Tsing-Tao pour le moment.

LES RÉUNIONS ANTIBRITANNIQUES SONT AUTORISÉES AU JAPON

Tokio, 12. — On annonce de source semi-officieuse, que la direction de la police, dépendant du ministère de l'Intérieur, a donné des instructions à toutes les polices départementales d'autoriser des réunions antibritanniques, les autorités considérant que celles-ci « sont l'expression spontanée du sentiment populaire ».

Ces réunions ne devront cependant pas troubler l'ordre.

LA CONFÉRENCE ANGLO-NIPPONE

Tokio demanderait à Londres une promesse préalable de neutralité dans l'incident chinois

Tokio, 12. — Après 15 jours de préparatifs et de discussions, on apprend qu'un accord a été réalisé entre le ministère des Affaires étrangères et les représentants de l'armée japonaise, au sujet de la position du Japon dans la prochaine conférencse anglo-nippone.

On annonce de source bien informée que la délégation japonaise demandera à la Grande-Bretagne une sorte de promesse préalable de neutralité dans l'incident chinois, comme condition sine qua non, de la continuation de la conférence et de la discussion du problème local de Tien-Tsin.

LES JAPONAIS ANNONCENT QU'ILS ONT REPOUSSÉ LES TROUPES MONGOLO-MANDCHOUES

Tokio, 12. — Une dépêche du front des opérations à la frontière mongolo-mandchoue confirme le succès de l'offensive déclenchée le 2 juillet par les troupes nippo-mandchoues.

Le 10, à midi, dit cette dépêche, toutes les troupes soviéto-mongoles avaient été repoussées au delà de la rivière Khala, le long de laquelle les forces japonaises avaient partout arboré le drapeau du Soleil Levant.

L'attaque générale engagée le 7, à 22 heures, a permis de refouler l'adversaire jusqu'au confluent des rivières Holsten et Khala ; de violents duels d'artillerie ont marqué les journées du 8 et du 9, mais un véritable coup de grâce a été donné dès lundi matin aux 4.000 soldats soviéto-mongols qui avaient pénétré en territoire mandchou.

L'artillerie mongole continue encore de tirer quelques obus de temps à autre.

9610

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD

Résultats des examens de sortie de l'année scolaire 1938-1939

1. — Ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil : MM. Tricot Jacques, Morel Pierre, Labitte Louis, Brassac Léon, Binet net Michel, Morelle Georges, Rever André, Dubois André, Bouvier Maurice, Poutignat Michel, Wastiaux Jean, Leclercq Pierre, Maurin Hubert, Paix Michel, Delloye Antoine, Bacle Maurice, Miklaszewski Joseph, Curé Maurice.

2. — A obtenu le certificat de capacité : M. Merquiol Pierre.

Examens d'entrée en 1re année

Ont été déclarés admis en première année à la suite de l'examen des 7 et 8 juillet 1939 :

1. M. De Bruyne René ; 2. Mlle Dumont Claude ; MM. 3. Chéron Henri ; 4. Villot Robert ; 5. Liberssart Marcel ; 6 Henneton Paul ; 7. Treels Georges ; 8 Lepers Jacques ; 9. Debrun Georges ; 10. Beulque Paul ; 11. Nonnon Marcel ; 12 Coquerel Robert ; 13. Labbe Raymond ; 14 Eck Georges ; 15. Bigotte André ; 16. Choupin Victor ; 17. Spriet Bernard ; 18. Senhadji Amar ; 19. Kirk Jacques ; 20. Caillier Pierre ; 21. Delomel Jacques ; 22. Knecht Georges ; 23. Requillart Raymond ; 24 Guy André.

La session d'octobre des examens est fixée comme suit : Examen d'entrée en 1re année : 13 et 14 octobre 1939 ; clôture des inscriptions, 9 octobre. — Examen d'entrée directe en 2e année : 2 octobre 1939 ; clôture des inscriptions, 25 septembre.

La rentrée aura lieu le 2 octobre pour les élèves de 2e et 3e années ; le 16 octobre pour les élèves de 1re année.

"L'eau, le tout-à-l'égout, c'est l'auto qui nous les apporte", dit M. Cognet, Membre du Syndicat d'Initiative de Hérisson, dans l'Allier.

"C'est devant l'afflux des automobilistes et les demandes des hôteliers qu'on s'est décidé à faire tous ces travaux"

Combien de villages "loin de tout" se sont ainsi transformés grâce à l'auto!

On ne peut pas se passer de transports, on ne peut pas se passer d'autos!

S. E. P. D. A. — 20, Avenue de Wagram, Paris (VIIIe)
Sté d'Études pour le Développement de l'Automobile

9034

LE VOYAGE EN ESPAGNE DU COMTE CIANO

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Puis le comte Ciano a assisté à un dîner offert en son honneur par les autorités de la ville de Barcelone, dans le salon du Trône du palais national de Montjuich.

Le ministre de l'Intérieur, M. Serrano Suner, assistait à cette manifestation, ainsi que les ambassadeurs du Reich et d'Italie, et plus de 250 personnalités de la ville et du parti nationaliste. Les hymnes italien et espagnol ont été joués par les musiques militaires à l'arrivée et au départ des ministres.

A une heure du matin, le comte Ciano et M. Serrano Suner se sont rendus à l'Exposition de Barcelone ou se déroulait une fête populaire.

Le comte Ciano s'est rendu à Vittoria

Barcelone, 12. — Le comte Ciano est parti à 11 h. 15 à bord d'un avion militaire italien pour Vittoria. Le Ministre italien des Affaires étrangères est accompagné de l'ambassadeur d'Italie en Espagne, le comte Viola di Campalto. L'avion du comte Ciano est escorté de quatre avions italiens, dans lesquels ont pris place les membres de la mission italienne.

En même temps que le comte Ciano sont partis à bord d'avions espagnols le ministre de l'Intérieur, M. Serrano Suner, et plusieurs personnalités espagnoles. Avant son départ, le Ministre italien a exprimé sa satisfaction de l'accueil qu'on lui a réservé à Barcelone et à Tarragone. Sur l'aérodrome, le comte Ciano a été salué par toutes les autorités de Barcelone.

« Pas d'engagements militaires », dit la presse espagnole

Madrid, 12. — La presse espagnole consacre des commentaires très chaleureux au voyage du comte Ciano, mais fait preuve d'une réserve remarquable dans ses éditoriaux sur les conclusions pratiques des entreprises que le ministre italien a eus ou aura avec les hommes d'Etat responsables d'Espagne.

Elle prévoit que le séjour du comte Ciano ne sera pas marqué par un engagement quelconque d'ordre politique ou militaire, et prépare ce résultat négatif en développant ce thème : L'amitié italo-espagnole est trop profonde pour nécessiter la signature de pactes.

Les deux peuples se promettent une assistance réciproque

Rome, 12. — Commentant les paroles prononcées à Terragone par le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères d'Italie et par M. Serano Sunner, M. Virginio Gayda écrit dans le « Giornale d'Italia » Les paroles dites à Tarragone sont l'expression de ce pacte idéal qui existe entre l'Italie et l'Espagne ; elles indiquent dans quel sens et vers quel but les deux peuples entendent marcher, guidés par la même volonté de justice impériale. Les deux pays conscients de l'aide qu'ils peuvent se donner l'un à l'autre, déclare en substance le commentateur officieux, se promettent une assistance réciproque. »

CARNET NATIONAL DES COLONIES DE VACANCES

LES OISEAUX EN CAGE

On nous communique :

» Il n'y a guère que les canaris vivant en cage depuis des siècles, pour chanter entre les barreaux !

» Image du chagrin, l'enfant qui voit partir en vacances des camarades mieux partagés, ne chante pas, non plus ! Ce petit déshérité porte le poids de son infortune ; c'est l'enfant anémié par les privations et les maladies dont on n'a pu le préserver.

» Que l'air pur des champs lui serait bienfaisant ! Mais il passera la période dangereuse d'été dans la cage de la grande ville entre les murailles surchauffées, sur un pavé dégageant ses plus malsaines odeurs.

» Cela peut-il durer ? Toutes les mères, toutes les femmes ne vont-elles pas entrer dans cette croisade des vacances pour tous ?

» Vite, ouvrons la cage ! Et tâchons cette jeunesse triste et affaiblie au bon air des champs !

» Achetez le *« Carnet national des Colonies de Vacances »* en vente dans tous les bureaux de poste, débits de tabac, et les bibliothèques des gares, etc..

» *Le carnet : 10 fr. La carte : 1 fr.*

» Comité départemental des Colonies de Vacances et Œuvres de Plein Air 171, boulevard de la Liberté, Préfecture Annexe. Compte Chèque Postal Lille 560.28 ».

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Sont nommés : Avoué près le tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), M. Poisson, en remplacement de M. Chauveau ; huissier du tribunal de première instance d'Avesnes, M. Ponthieu en remplacement de M. Duriez ; l'honorariat est conféré à M. Laurent, ancien notaire à la résidence d'Etrœungt (Nord).

RÉSULTATS DES CONCOURS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

DOCTORAT

Prix de thèse offerts par la Société des Amis et Anciens Etudiants de l'Université de Lille : 1re médaille ex æquo : M. Roger Catrice, M. Jean Deroo.

Concours entre les docteurs et aspirants au doctorat : 1re médaille : M. Jean Taisne.

LICENCE

1re Année. — Droit civil : 2e médaille : M. Guy Béthune ; 1re mention : M. Pierre Drouin.

Droit romain : 2e médaille : M. Bernard Lecoq ; 1re mention : M. Edouard Martin.

Droit constitutionnel : 2e médaille : M. Bernard Lecoq ; 1re mention : M. Jacques de Lylle ; 2e mention : M. Edouard Martin.

2e Année. — Droit civil : 1re médaille : M. Joël Bouly ; 2e médaille : M. André Schalchli.

Droit romain (Prix Drumel) : 1re médaille : M. Joël Bouly.

Droit criminel : 2e médaille : M. Joël Bouly ; 1re mention : M. André Schalchli.

3e Année. — Droit civil : 1re médaille : M. Robert Vaquette ; 2e médaille : M. Gustave Maniglier ; 1re mention : M. René Douillet.

Droit international privé : 1re médaille ; M. Jean Duez ; 2e médaille : M. Pierre Gaveau.

Droit maritime (Prix de la Chambre de Commerce de Dunkerque) : Aucune récompense n'a été accordée.

Prix des meilleures notes aux examens des trois années de licence (offert par la Société des Amis et Anciens Etudiants de l'Université de Lille) : 1re médaille : M. Gustave Maniglier.

THÈSES DE DOCTORAT SOUTENUES DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1938-1939

Ont été admis au grade de docteur en droit :

Avec la mention très bien : MM. Pierre Beirnaert, Charles Barrois, Pierre Berton, René Catrice, Jean Deroo, Robert Dumont.

Avec la mention bien : MM. Bernard Boca, Paul Cogniart, Charles Fontaine, Pierre Verschave.

Avec la mention assez bien : MM. Emile Coliche, Zavier Le Bègue de Germiny, Joseph Lerouge, Georges Richart, Marcel Caron, Louis Coilliot.

SESSION D'EXAMENS DE JUILLET

Ont été admis définitivement :

1re Année de Capacité : MM. Appourchaux, Bernard, Bondois, Brevers, Bridoux, Brun, Cassel, Castelein, Ceugniet, Courmont Raoul, Crabbe, Cuvelier, de Cazeneuve, Déjardin, Delaby, Delévacque, Delevallé, Deprétère, Derreumaux, Dherbomez, Digeon, Mlle Drieux, MM. Ducrocq, Ducourant, Mlle Dumartin, MM. Dumelge, Falempin, Fauquet, Flament, François, Fumery, Gaillard, Gamblin, Mlle Gazagne, Mlle Guillot, MM. Hautcœur, Houvenaghel, Humain, Lebrun, Lemaire, Lossignol, Miles Millecamps, Morel, Patteyn, MM. Peirsegaele, Poulet, Roger, Soenen, Thanron, Thubière, Turpain.

2e Année de Capacité : MM. André, Barbet, Basquin, Mlle Beaucamp, MM. Blancho, Blum, Mlle Butez, MM. Cacheux, Carpentier, Decottignies, Mlle Delaby, MM. Delattre, Delval, Mlle Desmarcheiier, M. Desmons, Mlle François, MM. Grauwin, Gréterin, Huhardeaux, Mlle Leclercq, MM. Lemaire, Loez, Mlle Lubrez, Mlle Meurisse, MM. Pétiau, Prévost, Roussel, Schmoll, Soyez, Stricanne, Taisne, Vandenwiele, Walton.

1re Année de Licence : MM. Bertheloot, Béthune, Bouillet, Buchet, Coppin, Damay, Mlle Debacker, MM. Debève, De Gandt, De Lylle, Delva, Depinoy, Deville, D'Hondt, Doutremer, Drouin, Dupret, Enlart de Guémy, Mlle Ernecq, Mlle Faivre, MM. Fautz, Fayeulle, Gardeur, Gillet, Guétemme, Hien, Huet, Mlle Hungs, M. Jacquin, Mlle Jonquière, MM. Lamy, Lecoq, Lepoivre, Mlle Lesage, MM. Leuridan, Lief, Mlle Lugez, MM. Martin, Mauran, Mortier, Perrin, Pluvinage André, Pluvinage Philippe, Mlle Prévost, MM. Réal, Robitaille, Rodière, Schildt, Ségouin, Sevrette, Théry Jacques, Théry Michel, Vanzeveren, Vassant, Vasseur, Verdoy, Vléville.

2e Année de Licence : MM. Ackermans, Alexandre, Arnoux, Ballet, Bernard Henri, Bertaux, Boin, Bonduel, Bonnaillie, Bornecque, Bouly, Capelle, Courmont, David, Debr..., Delmote, Delporte, Denecker, Dubuisson, Duverneuil, Fogliérini, Gaudefroy, Herbaut, Lacarrieu, Lemaire Gaston, Lemaire Pierre, Lepoultier, Muylaert, Osset, Mlle Petitsimon, Mlle Picavet, Mlle Pottrain, MM. Priollaud, Schalchli, Tittelein, Véroone.

3e Année de Licence, 1er examen : MM. Arquembourg, Bavière, Mlle Bertram, Mlle Bevierre, MM. Billoire, Blanquart, Mlle Boulinguier, MM. Cabuil, Cadoux, Caënens, Canis, Mlle Chevy, MM. Coutant, Cuvelier, Daussy, Delcroix, Douillet, Dramais, Dubois, Duez, Dufour, Mlle Dufresne, MM. du Hamel de Fourgeroux, Fremaux, Gaveau, Jourjon, Launay, Le Gentil, Lembrez, Lussigny, Maillard Jacques, Maillard Philippe, Maniglier, Masurel, Noiret, Mlle Parmentier, MM. Plaëte, Prouvost, Roquette, Sabbath, Thibeau, Mlle Vaillant, MM. Vaquette, Warot, Baudoin.

3e Année de Licence, 2e examen : MM. Arquembourg, Bavière, Mlle Bevierre, M. Billoire, Mlle Boulinguier, MM. Cabuil, Cadoux, Caënens, Coutant, Daussy, Delcroix, Douillet, Dramais, Dubois, Duez, Dufour, Mlle Dufresne, MM. Fremaux, Gaveau, Jourjon, Launay, Le Gentil, Lembrez, Lussigny, Maillard Jacques, Maillard Philippe, Maniglier, Masurel, Noiret, Plaëte, Prouvost, Roquette, Sabbath, Thibeau, Mlle Vaillant, MM. Vaquette, Warot, Beaujet, Délamy, Mlle Hazemann.

Doctorat : Diplôme d'études supérieures de droit romain et histoire du droit : MM. Dujardin, Vandenplas, Vermullen ; de droit privé : MM. Dalle, Wacrenier ; d'examen A : MM. Delcourt Roger, Dewisme, Lancelot, Lotthé ; d'économie politique : M. Dubart ; de droit public : MM. Bordenave-Dessus, Capart, Mlle Capron, MM. Clément, Delcourt André, Fretin, Gilbert, Roussel.

Doctorat d'Université : Examen : MM. Binkowski, Kempner.

Institut Commercial : Ont obtenu le diplôme d'ingénieur commercial de l'Université de Lille : MM. Tiberghien, Delattre, Trouillet, Delannoy, Selvill, Lapersonne, Godériaux, Taisne, Bertinchamp, Mlle D'Haen, Mlle Vienne, MM. Ledin, Jaspar, Dissaux, Chevallier, Delmasure, Parent, Soenen, Barbet, Dhalluin-Duhamel, Mlle Mulley, M. Desnoulez, Mlle Monier, M. Smal. **A été admissible** : Mlle Godiniaux.

Certificat d'études administratives départementales et communales : **MM. Declercq Granger, Herlent, Jonville, Mlle Lecomte, MM. Lemaire, Lerouge, Marsille, Merlevède, Soyez, Splète, Vanasse.**

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98

HORIZONTALEMENT. — I. Hommes qui ne sont bons à rien. — II. Qui fortifient (fém.). — III. Littérateur et journaliste français né à Dieuze (Moselle). Héros. — IV. — Récentes. Sans ornements (fém.). — Inventes. Port maritime breton. — VI. Suite de noms. — VII. Déploiera largement. Démonstratif. — VIII. Permet de se dévêtir à sa guise. Dépouillés. Fin de verbe. — IX. Epoque. De bonne famille (fém.). Propre. — X. Religieuse. Volcan de Sicile. — XI. Diminues de volume par pression. — Règle.

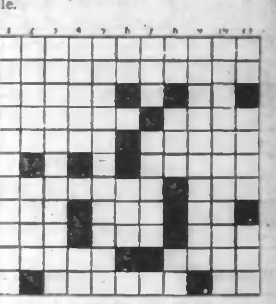

VERTICALEMENT. — 1. Sans hésitation. — 2. Entourer les cigares d'une feuille extérieure. Rivière d'Italie. — 3. Feraient écrouler. — Manchon du gouvernail. Symbole chimique. — 5. De l'Artois (féminin pluriel). — 6. Possessif. Plante à odeur nauséabonde. — 7. Vaste administration. Dégoûté de tout. — 8. Deux romain. Canton suisse. Vieille préposition. — 9. Qui disparaît par degrés. — 10. Opposèrent la force à la force. — — 11. Double crochet. Du verbe avoir. Lettre grecque.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 97

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	M	A	N	N	E	Q	U	I	N	E	R
II	A	■	E	O	R	■	R	O	U	G	E
III	N	A	G	U	E	R	E	■	■	I	V
IV	O	U	R	S	■	A	D	O	N	N	E
V	E	S	E	■	L	■	I	S	■	E	N
VI	U	S	■	P	A	I	N	■	I	■	E
VII	V	I	L	A	I	N	E	■	N	E	Z
VIII	R	■	E	N	T	I	E	R	E	■	Y
IX	I	L	O	T	■	Q	■	O	S	T	■
X	E	■	N	I	Q	U	E	S	■	E	T
XI	R	E	■	N	■	E	T	E	U	L	E

Et puis d'abord qu'est-ce que ça peut vous faire!!! de risquer un **COUP DE SOLEIL** si vous avez emporté votre tube de **POMMADE ARDAGH** qui soulage si vite toutes brûlures et en évite les cicatrices. 9043

LE CRIME DE LA RUE GRENETA

Un témoignage important a été apporté hier

La culpabilité de Félix Braun est envisagée par les enquêteurs

Paris, 12. — Le commissaire à la police judiciaire chargé de l'enquête sur le crime de la rue Greneta a recueilli ce matin un important témoignage, celui d'une plumassière dont la police refuse de dévoiler le nom. Ce témoin a reçu des confidences de Charlotte Housset. Celle-ci avait eu une liaison avec Félix Braun. Elle avait interrompu ses relations avec lui parce qu'elle le trouvait négligé et jaloux.

D'autre part, Braun, qui jouait aux courses, empruntait souvent à sa maîtresse des sommes variant de 50 à 100 fr. Dernièrement, Braun était revenu relancer Charlotte Housset. Celle-ci s'en était plainte à son amie. Par suite de cette déclaration, les enquêteurs envisagent la culpabilité de Braun qui aurait agi par jalousie et cupidité.

POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNELS DE LA MARINE ET A LEURS FAMILLES

Paris, 11. — M. Jean Zay, ministre de l'Education Nationale, a, par circulaire du 30 juin 1939, signalé exceptionnellement à l'attention des recteurs et des inspecteurs d'Académie l'Association pour le développement des œuvres sociales de la Marine, dont l'objet est de venir en aide aux personnels de la Marine et à leurs familles.

Le ministre a précisé qu'en raison du caractère hautement moral du but que s'est assigné ce groupement, à la suite du deuil cruel constitué par la perte du « Phénix », il ne verrait que des avantages à ce que les élèves des établissements d'enseignement public y adhèrent en même temps que leurs maîtres.

L'A. D. O. S. M., dont le vice-amiral Grandclement est président, et Mme C. Campinchi, secrétaire générale, a son siège social au Ministère de la Marine, 2, rue Royale, à Paris.

En voyage l'alcool de menthe RICQLÈS est indispensable

9059